



**Arrêté rectoral du 28 mars 2026 fixant la répartition départementale des postes offerts au concours externe de recrutement de professeur des écoles
Session 2026**

La rectrice,

Vu l'arrêté du 22 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes et de concours externes spéciaux (langues régionales) en vue du recrutement de professeurs des écoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2026 fixant au titre de l'année 2026 la répartition par académie des postes offerts au concours externe et au concours externe spécial de recrutement de professeurs des écoles ;

ARRÊTE

Article 1 : La répartition départementale des postes à pourvoir au concours externe public de recrutement de professeurs des écoles pour l'académie de Clermont-Ferrand au titre de la session 2026 est fixée comme suit :

Départements	Concours externe
Allier	13
Cantal	6
Haute-Loire	9
Puy-de-Dôme	29
Académie	57

Article 2 : Madame la secrétaire générale adjointe est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice

Signé

Virginie DUPONT